



Direction de la Voirie et des Déplacements

2025 DVD 57 Subventions – Conventions avec les associations Boîtes à vélo, Wimoov et la FNAUT

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mes chers collègues,

La Ville de Paris a, au tournant des années 2000, souhaité rééquilibrer l'usage de l'espace public au bénéfice des piétons, des cyclistes, et d'une manière générale a donné la priorité à tout ce qui permet d'améliorer le confort et la sécurité des modes actifs et de diminuer l'impact environnemental des déplacements des personnes et des marchandises.

Ainsi, dans le cadre de la nouvelle stratégie logistique urbaine durable 2022-2026 votée à l'unanimité au Conseil de Paris de juillet 2022, elle souhaite développer le transport des marchandises et la cyclologistique en lien étroit avec le Plan Vélo tant auprès des acteurs économiques du transport, du commerce de proximité que pour les flux internes à la Ville.

Le Conseil de Paris a également adopté en juillet 2023 le Code de la rue dont l'objectif est de rappeler et de clarifier les règles de partage de l'espace public parisien en protégeant en priorité les piétons, particulièrement vulnérables. Le Plan Piéton pour 2023-2030, adopté en novembre 2023 fait la part belle à la marche sous toutes ses formes, notamment en élevant les standards de qualité, de sécurité et de confort des espaces piétons. L'objectif de ces démarches est de réduire l'accidentologie, d'assurer la sécurité des déplacements notamment des personnes les plus vulnérables (enfants, personnes âgées, personnes présentant un handicap, piétons...), et de renforcer le sentiment de sécurité des piétons évoluant sur l'espace public.

Enfin, dans l'objectif de promouvoir l'usage des transports collectifs, la Ville de Paris soutient les actions de dialogue et de coopération entre les pouvoirs publics et les usagers des transports en commun.

Dans ce contexte, la Municipalité Parisienne considère comme pertinent d'accéder aux demandes de subventions présentées par les 3 projets associatifs suivants :

1) Boîtes à vélo

« Les Boîtes à Vélo » est un réseau qui existe depuis 2012 : il comprend l'association nationale Les Boîtes à Vélo – France, 14 associations locales et près de 350 structures adhérentes réparties dans 14 régions françaises. L'association est dotée d'une expertise solide. Elle s'engage notamment au sein de groupes de travail institutionnels, produit de la connaissance (réalisation, en 2022, de la première

étude nationale sur la cyclologistique) et porte des programmes Certificats d'Economie d'Energie CEE.

La communauté des Boîtes à vélo rassemble, sur Paris, de l'ordre de 80 entreprises adhérentes (67 en 2022) opérant dans des secteurs d'activités divers (cyclologistique, commerce, services, artisanat du bâtiment, filière vélo utilitaire).

Cette structure porte plusieurs objectifs globaux : améliorer la qualité de l'air à Paris, réduire la part des véhicules utilitaires thermiques en circulation à Paris grâce à leur remplacement définitif ou partiel par des vélos cargos, sensibiliser les collectivités, les organismes consulaires et de conseil aux entreprises aux avantages du vélo utilitaire, attirer les jeunes professionnels (artisans, commerçants, opérateurs de service) vers le vélo comme mode de mobilité pour en faire des entrepreneurs « vélonatifs » (utilisant le vélo comme le mode de mobilité le plus naturel et évident). Les Boîtes à vélo France s'emploient à favoriser le développement de la cyclologistique à Paris, comme un mode de déplacement professionnel à part entière, en apportant leur expertise auprès de la collectivité et en aidant les entreprises naissantes

Les Boîtes à vélo France et ses adhérents ont participé et échangé autour des enjeux de la cyclologistique à l'occasion du « meet-up » ou journée de réseautage, organisé par la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville en novembre 2022 avec une grande diversité d'acteurs.

Leurs actions ont notamment permis de toucher et de sensibiliser 70 entrepreneurs à vélo, membres de l'association, 30 professionnels désirant lancer leur entreprise à vélo-cargo (cyclologistique, commerce, services, artisanat du bâtiment), 10 entreprises souhaitant convertir tout ou partie de leur flotte de vélos-cargos (cyclologistique, commerce, services, artisanat du bâtiment), 50 agents communaux.

La demande de subvention vise la poursuite des actions entamées :

1. La communication et la promotion de la cyclomobilité professionnelle vers les entreprises et les collectivités (diffusion d'une infolettre, relais d'informations sur les réseaux sociaux, production de contenus (photos, vidéos, guides...), participation à des événements...)
2. La sensibilisation des institutions publiques et organismes de conseil des entreprises (participation aux réunions organisées par les chambres consulaires et les fédérations professionnelles pour leurs adhérents, initiation à la cyclomobilité professionnelle pour les conseillers des chambres consulaires, d'organismes d'aide à la création d'entreprise...)
3. La formation et l'accompagnement des entreprises et de la Ville de Paris (différentes Directions) sur la cyclomobilité professionnelle et la cyclologistique (hub et micro-hub, synergie des acteurs, mise à disposition de l'expertise terrain des professionnels à vélo, formation des services techniques pour leur transition vers le vélo-cargo...)
4. L'animation de la communauté des entreprises à vélo (tables-rondes, conduite de projets : mutualisation d'outils ou de lieux, projets économiques et sociaux, projets événementiels...).

En 2025 l'association propose de poursuivre les actions démarrées en 2022, en ajoutant une action focus dans le volet « Formation et accompagnement » : étude d'impact de la commande publique sur le développement de la cyclologistique.

Il s'agira d'analyser des cas d'usage existants de marchés publics sollicitant la cyclologistique incluant des pistes d'améliorations et bonnes pratiques, d'aider les services de la Ville à identifier des marchés publics compatibles avec la cyclologistique, de produire un référencement sur-mesure des prestataires de solutions de cyclologistique, de fournir des recommandations générales par service/métier (intégrables au Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et

Écologiquement Responsables / Spaser) et, également de des responsables achats aux avantages du vélo utilitaire : webinaires thématiques, visites de terrain.

Montant de la subvention proposée : 18 500 euros en fonctionnement.

2) Wimoov

Née du covoiturage organisé à l'Université de Nanterre lors des grandes grèves des transports de 1995, Wimoov a progressivement étendu son champ d'action qui dépasse la sphère initiale de la voiture et s'exprime au travers d'une large palette de dispositifs en faveur d'une mobilité inclusive, c'est-à-dire pour tous, y compris les plus défavorisés et une vision élargie, construite autour de deux enjeux : la promotion d'une mobilité quotidienne accessible à tous et l'accompagnement des publics vers une mobilité autonome et durable.

Wimoov accompagne les changements à travers des ateliers et des actions de sensibilisation au partage de l'espace public, ceci afin de :

- Sensibiliser tous les publics aux enjeux des mobilités douces et actives, mais aussi aux facteurs de protection, car chaque mode constitue un risque spécifique sur la route.
- Sensibiliser aux enjeux de la sécurité pour les piétons
- Promouvoir l'utilisation des modes actifs et durables dans les déplacements du quotidien
- Sensibiliser au partage de la route et aux comportements citoyens dans l'espace public
- Sensibiliser à une pratique responsable des modes actifs (réglementation, équipements, partage de la rue, assurance...)

En 2024, l'association a programmé 245 actions de sensibilisation et de prévention à destination des usagers et notamment des publics fragiles et vulnérables (personnes atteintes de handicap et seniors) à la mobilité durable (sécurisation des déplacements piétons, des déplacements à vélo et modes actifs, écoconduite, nouvelles mobilités, changement de comportements, initiation à la mobilité durable) et responsable (sécurité routière, prévention des conduites et consommations à risques, risques routiers professionnels).

En 2025, Wimoov s'est fixé les objectifs suivants :

- Des actions à destination des étudiants pour sensibiliser 200 personnes
- Des actions à destination du public en insertion professionnelle pour sensibiliser 50 à 100 personnes
- Des actions à destination d'actifs pour sensibiliser 60 personnes
- Des actions à destination des seniors pour sensibiliser 20 à 30 personnes

En **2025**, l'association Wimoov souhaite rendre ses ateliers de sensibilisation à la sécurité routière plus inclusifs et de développer de nouvelles actions pour tous les publics et à destination de publics plus vulnérables (piétons, enfants et seniors), raison pour laquelle, l'association va être amenée à renouveler le matériel de prévention dont elle dispose (lunettes de simulation, bornes éthylotest, tests salivaires, jeu géant de sécurité routière...).

Montant des subventions proposées : 11.000 € en fonctionnement et 7.275 € en investissement

3) AUT – FNAUT Ile de France

L'Association des Usagers des Transports d'Ile-de-France (AUT – FNAUT Ile de France) représente les usagers des transports publics auprès des pouvoirs publics (Collectivités Territoriales de l'Ile de France, Etat, Ile de France Mobilité) et des entreprises de transport (RATP, SNCF, OPTILE). Sa vocation première est de contribuer à l'amélioration des transports collectifs, à la mise en œuvre d'une politique d'intermodalité des transports respectueuse du cadre de vie et de l'environnement, et d'offrir de meilleures conditions de déplacement aux piétons, aux cyclistes, et en particulier aux personnes à mobilité réduite. Par son activité, elle s'efforce de peser sur la politique des transports et de l'aménagement du territoire.

Les actions régulières de la FNAUT figurant à sa programmation annuelle sont les suivantes :

- Participation active aux ateliers de travail et instances de concertation dans le domaine des transports collectifs ou des déplacements urbains pour l'amélioration du réseau mais aussi du fonctionnement des pôles d'échanges multimodaux, dont les grandes gares parisiennes.
- Mise à jour régulière du site Internet www.aut-idf.org.
- Élaboration et diffusion des bulletins d'information bimestriels.

L'étude réalisée pour l'année 2025 concerne la ligne de bus 91 (gare du Nord – Montparnasse Pasteur) :

Dans un premier temps, l'étude établira un bilan du fonctionnement actuel de la ligne de bus 91 dans les deux sens de circulation : fréquentation, régularité montée/descente, conditions d'exploitation, vitesse, exactitude de l'information voyageur. Une attention sera portée à l'usage des arrêts qui desservent les 5 gares du parcours (Montparnasse, Austerlitz, Lyon, Est et Nord), qui feront l'objet de visites de terrain.

Dans un second temps, l'étude proposera une organisation nouvelle permettant d'optimiser la desserte des territoires par la ligne 91 et de desservir la gare de Bercy, en envisageant plusieurs scénarios.

Pour développer son programme d'actions, l'association des Usagers des Transports FNAUT Ile-de-France a besoin de moyens lui permettant de s'impliquer dans l'élaboration de propositions pour l'amélioration de la ligne de bus 91 en vue d'améliorer le fonctionnement de cette ligne et inciter au report modal de ceux qui ne l'utilisent pas encore.

Montant de la subvention proposée : 15 000 euros en fonctionnement

Je vous propose de m'autoriser à attribuer des subventions d'un montant total de 44 500 euros en fonctionnement aux 3 associations précitées ainsi qu'une subvention d'investissement d'un montant de 7 275 euros à l'association WIMOOV et à signer les 4 conventions correspondantes.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

|

|

2025 DVD 57 Subventions – Conventions avec les associations Boites à vélo,
Wimoov et la FNAUT

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu la délibération en date du 11 juillet 2022 approuvant la stratégie logistique urbaine durable de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 7 au 10 octobre 2025 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer des conventions avec des associations pour l'attribution de subventions pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la cyclomobilité professionnelle ; d'une sensibilisation aux enjeux des mobilités douces et actives ; d'une amélioration des transports collectifs et d'une politique d'intermodalité des transports ;

Vu l'avis du conseil de Paris Centre arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 5e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 6e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 7e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 8e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 9e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 15e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 16e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 17e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement en date du ;

Sur le rapport présenté par Monsieur David BELLIARD au nom de la 3e Commission,

Sur le rapport présenté par Madame Anouch TORANIAN au nom de la 7^e Commission,

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Boîtes à vélo-France (n° SIMPA 193511 n° dossier 2025_05233) une convention lui attribuant une subvention de fonctionnement de 18 500 euros. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Wimoov (n° SIMPA 18534 n° dossiers 2025_05544 et 2025_09587) une convention lui attribuant une subvention de fonctionnement de 11.000 euros ainsi qu'une convention lui attribuant une subvention d'investissement d'un montant de 7.275 euros. Les textes de ces conventions sont joints à la présente délibération.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association AUT-FNAUT Ile de France (n° SIMPA 5402 n° dossier 2025_10519) une convention lui attribuant une subvention de fonctionnement de 15 000 euros. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées aux budgets de fonctionnement et d'investissement de la Ville de Paris au titre de l'exercice 2025.